

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2389

22 décembre 2006

SOMMAIRE

3V-Translations, S.à r.l., Troisvierges	114669	KEIF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	114665
AMC Finance S.A., Luxembourg	114670	Keif Luxembourg Scandi, S.à r.l., Luxembourg ..	114665
Artotal S.A., Luxembourg.....	114657	LBREP II Master, S.à r.l., Senningerberg.....	114640
Avixia S.A.	114626	Lercom S.A., Luxembourg.....	114666
BO Fund II, Sicav, Luxembourg	114625	Luxco Management S.A.H., Luxembourg.....	114671
Brinkwell Investments S.A., Luxembourg.....	114645	Miami Group S.A., Luxembourg.....	114657
CA.P.EQ., S.à r.l., Luxembourg	114666	MPRE Holding S.A., Luxembourg.....	114626
COGEP S.A., Compagnie Générale de Promotion, Bertrange	114634	NB Queen, S.à r.l., Luxembourg.....	114657
COMCO MCS S.A., Luxembourg.....	114627	NGH Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	114667
D.I. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	114627	Pagola Development S.A., Luxembourg.....	114664
Datema Financial Group S.A., Luxembourg.....	114656	Pascal Belnou, S.à r.l., Hostert.....	114627
Eurocharter S.A., Luxembourg	114666	Prima Management AG, Luxembourg.....	114667
European Media Services, S.à r.l., Luxembourg ..	114645	Quokka Property Partner 2, S.à r.l., Luxembourg	114628
ExxonMobil Asia Finance, S.à r.l., Bertrange ...	114672	Resam Europe, S.A., Luxembourg.....	114646
ExxonMobil Luxembourg International Finance 2, S.à r.l., Bertrange.....	114668	Resam Europe, S.A., Luxembourg.....	114655
Fedmar Investment S.A., Luxembourg.....	114644	S.C.S. Consulting, Service, Communication & Strategie Consulting S.A., Luxembourg.....	114668
Felix L.C.S. S.A., Luxembourg	114656	Saint Hubert S.A., Luxembourg.....	114627
Fero Holding, S.à r.l., Luxembourg	114658	Stella Jones International S.A., Luxembourg....	114666
Film Cuisine, S.à r.l.....	114667	Stella Jones Investments S.A., Luxembourg.....	114672
Financière du Cap Nord S.A., Luxembourg.....	114671	Trucy S.A., Luxembourg.....	114668
HellermannTyton Alpha, S.à r.l., Luxembourg....	114637	Valentine S.A., Luxembourg.....	114656
HellermannTyton Beta, S.à r.l., Luxembourg....	114635	Wandpark Gemeng Hengischt S.A., Heinerscheid	114639
Immobilière de Lintgen S.A., Mersch.....	114636	Wandpark Kehmen-Heischent S.A., Bourscheid .	114645
Infinity Liberty S.A., Luxembourg	114626	Whitebay S.A., Luxembourg.....	114646
Katoomba S.A., Luxembourg.....	114655	Wisdom Entertainment, S.à r.l., Luxembourg...	114672
		Zimmer Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg...	114665

BO FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 79.057.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(128155.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

114626

INFINITY LIBERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 104.202.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société
Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117772.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

AVIXIA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.318.

—
Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 4, place de Paris, L-Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 23 octobre 2006.

Les administrateurs Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, M. Christoph Kossmann, M. Albert Pennacchio, M. Marc-André Bechet ainsi que le commissaire aux comptes Mme Isabelle Arend se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

DEXIA-DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

L. Gretsche / F. Goergen

Assistant Vice President / Conseiller

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118020.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

MPRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 105.847.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 20 janvier 2006:

- Monsieur Christian Fabert, directeur de MeesPierson REAL ESTATE, né le 3 septembre 1949 à Luxembourg, ayant son domicile à B-1000 Bruxelles, Montagne du Parc, 3, a été nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

- Monsieur Moyse Dargaa, directeur de MeesPierson REAL ESTATE, né le 1^{er} septembre 1970 à Liège (Belgique), ayant son domicile à Strassen, Grand-Duché du Luxembourg a été nommé Administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

- Monsieur Arnaud Schreiber, employé privé, né le 8 mai 1975 à Charleroi (Belgique), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé Administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur
- Monsieur Arnaud Schreiber, Administrateur
- Monsieur Moyse Dargaa, Administrateur
- Monsieur Christian Fabert, Président

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Pour MPRE HOLDING S.A.

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateurs

B. Lejeune / A. Schreiber

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124657.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

COMCO MCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 4, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 41.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 mars 2006

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de M. Armin Duchstein a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007. M. Bertram Sauder a été nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007. Le mandat d'administrateur de M. Lutz Koch n'a pas été renouvelé. Le mandat de commissaire de M. Jean-Paul Elvinger n'a pas été renouvelé. PricewaterhouseCoopers est nommée réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Suite aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 2006, le conseil d'administration se compose de la façon suivante:

- a) M. Stefan König, administrateur délégué,
- b) M. Bertram Sauder, administrateur, demeurant Hauptstraße 337, D-66333 Völklingen
- c) M. Armin Duchstein, administrateur.

Le réviseur d'entreprise est PricewaterhouseCoopers, L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMCO MCS S.A.

S. König

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03686. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122185.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

PASCAL BELNOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Hostert, 90, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 85.861.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 novembre 2006.

Signature.

(123695.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

SAINT HUBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 101.395.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(123754.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

D.I. LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 81.762.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2006 que le Commissaire aux Comptes ARTHUR ANDERSEN LUXEMBOURG a démissionné avec effet au 13 juin 2002.

La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est élue Commissaire aux Comptes avec effet au 13 juin 2002. Il était responsable de l'audit à partir des comptes de 2001.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124829.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

QUOKKA PROPERTY PARTNER 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 121.383.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty third day of October.

Before Us Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated initially under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 97.795 , whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042) and whose articles of incorporation have been amended pursuant to several deeds;

BGP INVESTMENT, S.à r.l. for the above is here represented by Mr. Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 28 September 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name QUOKKA PROPERTY PARTNER 2, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as general partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euros (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
BGP INVESTMENT, S.à r.l.	250
Total: two hundred and fifty Shares	250

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.97.795, represented by Mr. Mark Dunstan, Managing Director.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., par acte dressé par le notaire Joseph Elvinger le 8 décembre 2003, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 97.795, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042) et dont les statuts ont été modifiés par plusieurs actes;

BGP INVESTMENT, S.à r.l., ci-dessus est représenté par Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de QUOKKA PROPERTY PARTNER 2, S.à r.l qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- agir en qualité d'associé commandité d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante Euro (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social**Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
BGP INVESTMENT, S.à r.l.	250
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BGP INVESTMENT, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée Gérante unique de la Société pour une période indéterminée:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.97.795, représentée par son gérant, Monsieur Mark Dunstan.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 14, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

(125614.3/211/418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

COGEP S.A., COMPAGNIE GENERALE DE PROMOTION, Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 85.181.

Les documents de clôture de l'année 2005 enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2006, Référence LSO-BW02392 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COGEP, COMPAGNIE GENERALE DE PROMOTION S.A.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(123762.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

HellermannTyton BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 113.276.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 113627, represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal, being the sole shareholder of HellermannTyton BETA, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 113.276, incorporated on 14th December 2005 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 697 of 5 April 2006. The articles of association of the Company were last amended on 20th February 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company by one hundred and twenty five thousand (EUR 125,000.-) by the issue of five thousand (5,000) new shares each with a nominal value of twenty five (EUR 25.-) Euro to the sole shareholder, HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., by contribution in cash of eight hundred and nineteen thousand five hundred pound sterling (GBP 819,500.-) being at the exchange rate published on 10th May 2006 on FT website (being 1.46182) one million one hundred and ninety seven nine hundred and sixty three point sixty one Euro (EUR 1,197,963.61), subscription and payment of the shares to be issued within the capital increase; allocation of the value of the total contribution as follows: an amount of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) to the issued share capital account, twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium; consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company,

Thereafter the following resolutions were passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by one hundred and twenty five thousand (EUR 125,000.-) by the issue of five thousand (5,000) new shares each with a nominal value of twenty five (EUR 25.-) Euro to the sole shareholder, to the sole shareholder, HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., by contribution in cash of eight hundred and nineteen thousand five hundred pound sterling (GBP 819,500.-) being at the exchange rate published on 10th May 2006 on FT website (being 1.4 6182) one million one hundred and ninety seven nine hundred and sixty three point sixty one Euro (EUR 1,197,963.61).

Thereupon, the subscriber, HellermannTyton ALPHA, S.à r.l. has subscribed and paid the shares to be issued within the capital increase.

It is resolved to allocate the value of the total contribution as follows: an amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) to the share capital account, an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium

It is consequently resolved to amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«The capital of the Company is fixed at seven million five hundred and fifty thousand Euro (EUR 7,550,000.-) represented by three hundred and two thousand (302,000) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at fourteen thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.627, représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du [] 2006, seul associé de HellermannTyton BETA, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113 276, constituée le 14 décembre 2005 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 697 of 5 April 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 20 février 2006, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels une résolution est prise sont les suivants:

- Augmentation du capital social de la Société de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) par l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à l'associé unique, HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., par apport en numéraire de huit cent dix neuf mille cinq cent Livres Sterling (GBP 819.500,-), au taux de change publié le 10 mai 2006 sur le site internet FT (étant de 1,46182) de un million cent quatre-vingt dix sept mille neuf cent soixante trois virgule soixante et un euros (EUR 1.197.963,61), souscription et paiement des parts sociales à émettre lors de l'augmentation de capital; attribution de la valeur totale de l'apport comme suit: un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) au compte de capital social émis, douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à la réserve légale et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable, modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société,

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital de la Société de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) par l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à l'associé unique, HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., par apport en numéraire huit cent dix neuf mille cinq cent Livres Sterling (GBP 819.500,-), au taux de change publié le 10 mai 2006 sur le site internet FT (étant de 1,46182) de un million cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent soixante-trois virgule soixante et un euros (EUR 1.197.963,61).

Suite à quoi le souscripteur, HellermannTyton ALPHA, S.à r.l. a souscrit et payé les parts sociales ainsi émises lors de l'augmentation de capital.

Il est décidé d'attribuer la valeur totale de l'apport comme suit: un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) au compte de capital social émis, douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à la réserve légale et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable.

Il est décidé de modifier consécutivement l'article 5 des Statuts de la Société comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à sept millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 7.550.000,-) représentés par trois cent deux mille (302.000) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, ou changements sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à quatorze mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au porteur de la procuration, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 février 2006, vol. 436, fol. 91, case 2. – Reçu 11.979,64 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(125728.3/242/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

IMMOBILIERE DE LINTGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.523.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de Fiduciaire N. AREND & Cie, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l..

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2007.

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation au conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière, individuellement à Monsieur Nico Arend et Monsieur Carlo Fischbach, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123874.4//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 22,500,000.-**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 113.627.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch,

was held an extraordinary general meeting of the associates of HellermannTyton ALPHA, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 13th January 2006 by deed of the notary Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial. The articles were last amended on 14th February 2006 by deed of the undersigned notary not yet published in the Memorial.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer M^e Cintia Martins, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all nine hundred thousand (900,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

(i) Increase of the issued share capital of the Company from twenty two million five hundred thousand Euro (EUR 22,500,000.-) to twenty two million six hundred and eighty thousand and five hundred Euro (EUR 22,680,500.-) by the issue of a total of seven thousand two hundred and twenty (7,220) Class B shares, with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each and a subscription price of twenty five pound sterling (GBP 25.-) for a total aggregate subscription price (nominal and premium) of one hundred and eighty thousand five hundred pound sterling (GBP 180,500.-) being at the exchange rate published on 12:00 CET on 16th February 2006 on FT website (being 1.46561) two hundred and sixty four thousand five hundred and sixty four Euro (EUR 264,542.79), subscription to the Class B shares so issued by the subscriber, namely HT MANAGER NOMINEES LIMITED, registered under number 5691845 at Companies House and with registered office at 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG, payment of the total subscription price by the subscriber thereof by way of the contribution in cash of a total amount of one hundred and eighty thousand and five hundred pound sterling (GBP 180,500.-) two hundred and sixty four thousand five hundred and sixty four Euro (EUR 264,542.79), allocation of an amount of one hundred and eighty thousand and five hundred Euro (EUR 180,500.-) to the issued share capital account, and the balance to the freely distributable share premium account, consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation;

(ii) Confirmation and acknowledgement of the issue of class B shares and in consequence of the taking of effect of the provisions set out in the articles of incorporation of the Company with respect to Class B Shares;

(iii) Confirmation of the mandate of M Stephen Salmon as Class B Director as provided for in the articles for an undetermined period, acknowledgement and confirmation that M Stephen Salmon is proposed as a candidate by the new Class B Shareholder.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from twenty two million five hundred thousand Euro (EUR 22,500,000.-) to twenty two million six hundred and eighty thousand and five hundred Euro (EUR 22,680,500.-) by the issue of a total of seven thousand two hundred and twenty (7,220) Class B shares, with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each and a subscription price of twenty five pound sterling (GBP 25.-) for a total aggregate subscription price (nominal and premium) of one hundred and eighty thousand five hundred pound sterling (GBP 180,500.-) being at the exchange rate published on 12.00 CET on 16th February 2006 on FT website (being 1.46561) two hundred and sixty four thousand five hundred and sixty four Euro (EUR 264,542.79).

Thereupon the subscriber, HT MANAGER NOMINEES LIMITED, subscribed to such seven thousand two hundred and twenty (7,220) Class B shares, with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each and a subscription price of twenty five pound sterling (GBP 25.-) and provided for the payment of the total aggregate subscription price (nominal and premium) by way of the contribution in cash.

Evidence of the payment of the total subscription price was shown to the notary.

The meeting resolved to allocate the total contribution as follows: one hundred and eighty thousand and five hundred Euro (EUR 180,500.-) to the issued share capital account, and the balance to the freely distributable share premium account and to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

«5.1. The issued share capital of the Company is set at twenty two million six hundred and eighty thousand and five hundred Euro (EUR 22,680,500.-) represented by three hundred and sixty thousand (360,000) Class A Shares, seven thousand two hundred and twenty (7,220) Class B Shares and five hundred and forty thousand (540,000) Class P Preference Shares, each Share with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.»

Second resolution

The meeting noted and confirmed the issue of class B shares and in consequence the taking of effect of the provisions set out in the articles of incorporation of the Company with respect to Class B Shares.

Third resolution

It is resolved to confirm the mandate of M Stephen Salmon as Class B Director as provided for in the articles for an undetermined period., so that the Board shall be composed as follows:

- Mr Steven Bone, A Director
- Mr Gerard Becquer, A Director
- Mr Alioscia Berto, A Director
- Mr Åke Rikard Brattberger, A Director
- Mr Stephen Salmon, B Director

It is noted and confirmed that M Stephen Salmon was proposed as candidate by the new Class B Shareholder, There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at four thousand and five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-septième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de HellermannTyton ALPHA, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée en date du 13 janvier 2006 par acte du notaire Henry Hellinckx, non encore publié au Mémorial. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 14 février 2006 par acte du notaire instrumentant non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

M^e Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommée secrétaire et M^e Cintia Martins, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommée scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il apparaît de ladite liste de présence que l'ensemble des neuf cent mille (900.000) parts sociales émises par la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

(i) Augmentation du capital émis de la Société de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000,-) à vingt-deux millions six cent quatre-vingt mille cinq cents euros (EUR 22.680.500,-) par l'émission d'un nombre total de sept mille deux cent vingt (7.220) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et à un prix de souscription de vingt cinq Livres Sterling (GBP 25,-) pour un prix total de souscription (valeur nominale et prime) de cent quatre-vingt mille cinq cents Livres Sterling (GBP 180.500,-) au taux de change publié à 12.00 GMT le 16 février 2006 sur le site internet FT (étant de 1,46561) de deux cent soixante quatre mille cinq cent quarante-deux virgule soixante dix-neuf euross (EUR 264.542,79), souscription par le souscripteur, HT MANAGER NOMINEES LIMITED, inscrit sous le numéro 5691845 à la Companies House et ayant son siège social au 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG, de l'ensemble des parts sociales ainsi émises, paiement du prix total de souscription par le souscripteur par le biais d'un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt mille cinq cents Livres Sterling (GBP 180.500) soit deux cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-deux virgule soixante dix-neuf euros (EUR 264.542,79), attribution d'un montant de cent quatre-vingt mille cinq cents euross (EUR 180.500,-) au compte de capital social émis et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable, modification consécutive de l'article 5.1 des statuts sociaux;

(ii) Confirmation et prise de connaissance de l'émission de parts sociales de Classe B et en conséquence de la prise d'effet des dispositions des statuts de la Société relatives aux parts sociales de Classe B;

(iii) Confirmation du mandat de Monsieur Stephen Salmon comme Gérant de Classe B tel que prévu dans les statuts et ce pour une période indéterminée, prise de connaissance et confirmation du fait que Monsieur Stephen Salmon est proposé comme candidat par le nouvel Associé de Classe B.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a unanimement décidé d'augmenter le capital émis de la Société de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000,-) à vingt-deux millions six cent quatre-vingt mille cinq cents euros (EUR 22.680.500,-) par l'émission d'un nombre total de sept mille deux cent vingt (7.220) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt

cinq euros (EUR 25,-) chacune et à un prix de souscription de vingt cinq Livres Sterling (GBP 25,-) pour un prix total de souscription (valeur nominale et prime) de cent quatre-vingt mille cinq cents Livres Sterling (GBP 180.500,-), ce qui équivaut, au taux de change publié à 12:00 le 16 février 2006 sur le site internet de FT (étant de 1,46561) à deux cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 264.542,79).

Suite à quoi le souscripteur, HT MANAGER NOMINEES LIMITED, inscrit sous le numéro 5691845 à la Companies House et ayant son siège social au 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG, a souscrit l'ensemble des parts sociales ainsi émises et a payé le prix total de souscription par le biais d'un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt mille cinq cents Livres Sterling (GBP 180.500,-) soit deux cent soixante quatre mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 264.542,79).

L'assemblée a décidé de distribuer le montant total de l'apport de la façon suivante: cent quatre-vingt mille cinq cents euros (EUR 180.500,-) au compte de capital social émis et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable et de modifier l'article 5.1 des statuts sociaux de la façon suivante:

«5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt deux millions six cent quatre-vingt mille cinq cent euros (EUR 22.680.500,-) représenté par trois cent soixante mille (360.000) Parts Sociales de Classe A, sept mille deux cent vingt (7.220) Parts Sociales de Classe B et cinq cent quarante mille (540.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe P, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts.»

Seconde résolution

L'assemblée a constaté et confirmé l'émission de parts sociales de Classe B et en conséquence la prise d'effet des dispositions des statuts de la Société relative aux Parts Sociales de Classe B.

Troisième résolution

Il est décidé de confirmer le mandat de Monsieur Stephen Salmon comme Gérant de Classe B tel que prévu par les statuts et ce pour une durée indéterminée, de sorte que le Conseil se compose comme suit:

- M Steven Bone, A Director
- M Gerard Becquer, A Director
- M Alioscia Berto, A Director
- M Åke Rikard Brattberger, A Director
- M Stephen Salmon, B Director

Il est constaté et confirmé que Monsieur Stephen Salmon a été proposé comme candidat par le nouvel Associé de Classe B.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à l'augmentation du capital social sont estimés à quatre mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; qu'à la demande desdits comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, C. Larmet, C. Martins, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2006, vol. 435, fol. 65, case 12. – Reçu 2.645,43 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(125729.3/242/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

WANDPARK GEMENG HENGISCHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 21.

R. C. Luxembourg B 106.804.

Monsieur Jean-Paul Schaul, demeurant à 14, Am Kiischteewe, L-5290 Neuhäusgen a donné sa démission du mandat d'administrateur de la Société avec effet au 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006

WANDPARK GEMENG HENGISCHT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124910.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

LBREP II MASTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 121.466.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth of October.
 Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 106.232, and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Mr. Regis Galiotto, employee, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of one proxy given on October 12, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LBREP II MASTER, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of any Category A Manager or the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager(s) may sub-delegate all or part of his(their) powers to one or several ad hoc agents, appointed in accordance with the rules of representation of the Company by its manager(s), and the manager(s) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.
- Mr. Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5, 1966 in New York (United States of America), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America.

Category B Managers:

- Mr. John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom.
- Mr. Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company shall be bound by the sole signature of any Category A Manager or the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to appoint the following person as Category A Manager of the Company for a period ending on 13 January 2007:

Category A Manager:

Mrs. Anne Lemonnier, Senior Vice President (London), born on November 14, 1967 in Coutances (France), with professional address at 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

3) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232, et ayant son siège social à 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par M. Régis Galiotto, employé privé, ayant adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 12 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LBREP II MASTER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 14. Le(s) gérant(s) peut(peuvent) subdéléguer la totalité ou une partie de ses(leurs) pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc, nommé en conformité avec les règles de représentation de la Société, et le(s) gérant(s) détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la consti-

tution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., précitée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- Mr. Robert Shaw, Vice-Président, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni.
- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant de la Société pour une période s'achevant le 13 janvier 2007:

Gérant de catégorie A:

Madame Anne Lemonnier, Senior Vice President (Londres), née le 14 novembre 1967 à Coutances (France), avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, 29th Etage, Londres E14 5LE, Royaume-Uni.

3) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, vol. 155S, fol. 76, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126484.3/211/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

FEDMAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 108.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06028, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

F. Mangen

Administrateur

(127948.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

114645

BRINKWELL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 76.671.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

tenue à Luxembourg le 4 octobre 2006 à 14 H

Il résulte dudit procès-verbal le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au lieu du 14A, rue des Bains L-1212 Luxembourg.

Il résulte également dudit procès-verbal que Monsieur Dereck Ruxton, demeurant 14A, rue des Bains à L-1212 et MRM CONSULTING, ayant son siège social au 5, rue de l'Ecole à L-4394 Pontpierre ont été révoqués de leurs fonctions d'administrateur et de commissaire au compte avec effet immédiat.

La société CRITERIA, S.à r.l., avec siège social au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommée comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

La société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chaiton Street, GB-London NW1 1JD a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour BRINKWELL INVESTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124695.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

WANDPARK KEHMEN-HEISCHENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 1, Schlasswee.
R. C. Luxembourg B 98.060.

Monsieur Jean-Paul Schaul, demeurant à 14, Am Kiischteewee, L-5290 Neuhaeusgen a donné sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

WANDPARK KEHMEN-HEISCHENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124912.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

EUROPEAN MEDIA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1364 Luxembourg, 4, rue de Crécy.
R. C. Luxembourg B 29.139.

Extrait du contrat de cession de parts sociales en date du 1^{er} octobre 1998

Entre les soussignés:

M. Frank Kunert (le cédant)

Et

La société anonyme EUROPEAN MEDIA HOLDINGS S.A. (le cessionnaire)

Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, 1 (une) part sociale de la société prédésignée

Répartition des parts après cession

La propriété des parts sociales se répartit comme suit:

	parts sociales
EUROPEAN MEDIA HOLDINGS S.A.	100
Total	100

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124891.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114646

WHITEBAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 105.720.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 novembre 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur.
- La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf., a été élue administrateur.

Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124763.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

**RESAM EUROPE, S.A., Société à responsabilité limitée,
(anc. RESAM EUROPE, S.à R.L., Société à responsabilité limitée).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.012.

In the year two thousand and six, on the tenth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

RESAM HOLDINGS B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands with registered office at Rokin 55, 1012KK, Amsterdam, The Netherlands,

Here represented by Mr. Cedric Hulpiau, private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, by virtue of a power of attorney dated November 9th, 2006.

Which power of attorney, after being signed in writing by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the «société à responsabilité limitée RESAM EUROPE, S.à r.l., with registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 107.012, incorporated by deed dated April 4th, 2005 and enacted by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, as published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» dated July 29th, 2005 under number 759, hereafter the «Company».

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (100.- EUR) each.

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Conversion of the Company into a «Société Anonyme» (public limited liability company).
 2. Change of the Company's name into RESAM EUROPE S.A.
 3. Increase of the Company's share capital to 31,000.- EUR to be represented by 310 shares with a nominal value of 100 EUR each and paid up to the extent of 12,500.- EUR (40.32%), through contribution in kind of all assets and liabilities of the «Société à Responsabilité Limitée», as stated in the auditor's report dated November 7, 2006, attached hereto.
 4. Full restatement of the Articles of Association of the Company in order to bring those in line with the aforementioned resolutions.
 5. Acceptation of the resignation of the Managers of the «Société à Responsabilité Limitée» and decision related to the discharge to be given to them concerning the execution of their mandate.
 6. Appointment of the Directors and Statutory Auditor («Commissaire aux Comptes») of the «Société Anonyme».
- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to change the legal form of the Company, in order to convert it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) into a public limited liability company («société anonyme» - S.A.) with effect as of today's date and to change the Company's name into RESAM EUROPE S.A.

Consequently, it has been resolved to change the Company's articles of association in order to adapt those to the form of a Luxembourg «Société Anonyme», as restated hereunder.

Second resolution

Taking into account the previous resolution, it has been resolved to fix the share capital to thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented as from now on by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The share capital has been paid up to the extent of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), or 40.32% of the subscribed capital, through contribution in kind of all assets and liabilities of the «Société à Responsabilité Limitée», as stated in the auditor's report dated November 7th, 2006, of which the conclusions read as follows:

«On the basis of the procedures which we have performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind is not resulting in a value which is at least equal to the paid up share capital of EUR 12.500.-. This amount represents 40,32% of the subscribed capital of EUR 31.000.- after capital increase, represented by 310 shares of EUR 100.- each.

Luxembourg, November 7th, 2006.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A

represented by

Daniel Croisé

Réviseur d'Entreprises»

This report will remain hereto annexed, signed ne varietur by the proxy of the appearing party and the undersigned notary.

Third resolution

It has been resolved to proceed to the full restatement of the articles of association, by giving them the following wording:

«ARTICLES OF ASSOCIATION**Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration****Form, Name**

The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and by the present articles (the «Articles»).

The Company exists under the firm name of RESAM EUROPE S.A.

Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The board of directors of the Company (the 'Board of Directors') is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Object

The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital

Capital

The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Form of the shares

The shares are, in principle, in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder(s) and subject to legal conditions.

Payment of shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of Directors, Statutory auditor

Board of Directors or sole Director

In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

General powers of the Board of Directors

The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors or the Sole Director of the Company is authorised to create one or more compartments, representing the assets of the Company financed with the proceeds of a specific issue by the Company of securities and corresponding each to a separate part of the Company's estate and the Board of Directors is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law.

Delegation of powers

The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Representation of the Company

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

External auditor

The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor («commissaire aux comptes») appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

Chapter V - General meeting of shareholders

Powers of the General meeting of shareholders

If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by visio conference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Place and date of the annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Friday of May, at 3 p.m.

Should this day be a legal holiday, the annual general meeting would then take place on the next working day.

Other general meetings

Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Votes

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

Business year

The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Distribution of profits

Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

Applicable law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.»

Fourth resolution

It has been resolved to accept the resignation of Mrs. Géraldine Schmit and of Messrs. Philippe Vanderhoven and Joseph Donnelly as managers and to grant them full and entire discharge for the execution of their mandate of manager of RESAM EUROPE, S.à r.l. up to today's date.

Fifth resolution

Statutory elections

The number of directors of the «Société Anonyme» is fixed at three (3) and the number of statutory auditors («commissaires aux comptes») at one (1).

A) Have been appointed directors:

1) Mr. Joseph Donnelly, Companies Director, born on January 24th, 1947 in Cork (Ireland), residing at 25 Ennismore Garden Mews, Knightsbridge, London SW7 (United Kingdom);

2) Mr. Philippe Vanderhoven, Companies Director, born on July 2nd, 1971 in Rocourt (Belgium), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

3) Mrs. Géraldine Schmit, Companies Director, born on November 11th, 1969 in Messancy (Belgium), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg .

B) Has been appointed statutory auditor («commissaire aux comptes»):

WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The directors» and statutory auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in 2012.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 4,400.- EUR

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

RESAM HOLDINGS B.V., société de droit néerlandais ayant son siège social à 1012KK, Amsterdam (Pays-Bas), Rokin 55,

ici représentée en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 novembre 2006 par Monsieur Cedric Hulpiau, avec adresse professionnelle à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée RESAM EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 107.012, constituée suivant acte reçu en date du 4 avril 2005 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 juillet 2005 sous le numéro 759, ci-après la «Société».
- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.
- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.
- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société en «Société Anonyme».
 2. Modification de la dénomination sociale en RESAM EUROPE S.A.
 3. Augmentation du capital social pour le porter à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et libéré à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), soit 40,32%, par apport en nature de tout l'actif et le passif de la «Société à Responsabilité Limitée», tel que décrit dans le rapport du réviseur d'entreprises daté du 7 novembre 2006 qui restera ci-annexé.
 4. Refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.
 5. Acceptation de la démission des gérants de la «Société à Responsabilité Limitée» et décision quant à la décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat.
 6. Nomination des administrateurs et du Commissaire aux Comptes de la «Société Anonyme».
- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transformer la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme avec effet à partir de ce jour et de modifier la dénomination sociale de la Société en RESAM EUROPE S.A.

Il est décidé en conséquence de doter la Société de statuts adaptés à une société anonyme luxembourgeoise, tels que définis ci-après.

Deuxième résolution

Compte tenu de la précédente résolution, il est décidé de fixer le capital social à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté dorénavant par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social est libéré à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), soit 40,32% du capital souscrit, par apport en nature de tout l'actif et le passif de la «Société à Responsabilité Limitée», tel que décrit dans le rapport du réviseur d'entreprises daté du 7 novembre 2006 dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au capital libéré actuellement, soit EUR 12.500,-. Ce montant correspond à 40,32% du capital souscrit de EUR 31.000,- après augmentation de capital projetée, représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Luxembourg, November 7th, 2006.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A

represented by

Daniel Croisé

Réviseur d'Entreprises»

Le rapport du réviseur d'entreprises demeurera annexé au présent acte, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné.

Troisième résolution

Il est décidé de procéder à la refonte complète des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

«STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, durée

Forme, Dénomination

La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915 »)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination RESAM EUROPE S.A.

Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Objet

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entièreté de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la Société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

Capital social

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Nature des actions

Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Modification du capital

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'entreprises

Conseil d'Administration

En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque, tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Représentation de la Société

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Réviser d'entreprise

La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

Pouvoirs de l'Assemblée générale des actionnaires

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Lieu et date de l'Assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de mai à quinze heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Autres assemblées générales

Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Votes

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Répartition des bénéfices

Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

Loi applicable

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

Quatrième résolution

Il a été décidé d'accepter la démission de Madame Géraldine Schmit et de Messieurs Philippe Vanderhoven et Joseph Donnelly de leur poste de gérant et leur donne décharge entière et définitive pour l'exercice de leur mandat de gérant de la société à responsabilité limitée RESAM EUROPE, S.à r.l. jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Nominations statutaires

Le nombre des administrateurs de la société anonyme est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

A) Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Joseph Donnelly, Administrateur de Sociétés, né le 24 janvier 1947 à Cork (Irlande), demeurant au 25 Ennismore Garden Mews, Knightsbridge, Londres SW7 (Royaume-Uni);

2) Monsieur Philippe Vanderhoven, Administrateur de Sociétés, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

3) Madame Géraldine Schmit, Administrateur de Sociétés, né le 11 novembre 1969 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg .

B) Est nommée commissaire aux comptes de la Société:

WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., dont le siège social est établi au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de 4.400,- Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Hulpiau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 31, case 11. – Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126647.3/211/563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**RESAM EUROPE, S.A., Société à responsabilité limitée,
(anc. RESAM EUROPE, S.à r.l.)**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.012.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n° 44842 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126649.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

KATOOMBA S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 70.609.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2006

L'assemblée décide d'accepter les démissions au poste d'administrateurs de:

- Madame Joanna De Groot
- Monsieur Serge Roger
- Monsieur Michael Brückner

L'assemblée décide d'accepter la démission au poste d'administrateur-délégué de:

- Madame Joanna De Groot

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateurs de la société pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012:

1. Monsieur Dominique Delaby, comptable, né le 8 avril 1955 à Marcq en Baroeul (F), demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

2. Madame Laurence Thonon, employée privée, née le 12 juin 1973 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

3. C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., RCS Luxembourg B 66684, avec siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour Extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124940.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114656

DATEMA FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 113.686.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 novembre 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur.
- La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf., a été élue administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124771.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

VALENTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 102.796.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 novembre 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur.
- La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf., a été élue administrateur.

Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124776.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

FELIX L.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 117.999.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 10 novembre 2006 que:

1. L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 19 octobre 2006. L'Assemblée accepte sa démission.

2. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 19 octobre 2006.

3. Le siège social est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124831.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114657

NB QUEEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 116.069.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 septembre 2006

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet au 28 septembre 2006, de M. David Spuria, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, United States, de sa fonction de gérant A.

- L'assemblée décide nommer la société TPG ADVISORS IV, INC, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19 801 en tant que nouveau gérant A, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour NB QUEEN, S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124778.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

MIAMI GROUP S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 280.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 56.007.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2006 que:

- La démission de la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes est acceptée;

- La société KOHNEN & ASSOCIES, S.à r.l., domiciliée rue Marie-Adélaïde 66, L-2128 Luxembourg, est élue au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat prendra cours avec l'audit des comptes au 31 décembre 2002 et se terminera lors de l'assemblée générale de 2008.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour extrait conforme

R.P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124832.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ARTOTAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 45.463.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2006 que:

- La démission de la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes est acceptée;

- La société KOHNEN & ASSOCIES, S.à r.l., domiciliée rue Marie-Adélaïde 66, L-2128 Luxembourg, est élue au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat prendra cours avec l'audit des comptes au 31 décembre 2006 et se terminera lors de l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour extrait conforme

R.P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124834.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

FERO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 121.586.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholders, Mrs Charlotte Hultman, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name FERO HOLDING, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Madame Charlotte Hultman, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination FERO HOLDING, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit, en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix ou, le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins, telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés, composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfiques. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou, le cas échéant, l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Hultman, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 36, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 novembre 2006.

P. Bettingen.

(127451.3/202/405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

PAGOLA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 114.860.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg le 9 novembre 2006 que:

1. Le siège social de la société a été transféré de L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. Ont été acceptées les démissions de Monsieur Michael Ernzerhof et de Madame Carole Giovannacci de leur fonction d'administrateurs et de Monsieur Emile Wirtz de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

3. Ont été nommées en remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes:

- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,

- La société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.

4. L'assemblée a accepté la démission de la société INVEST CONTROL SERVICES ADMINISTRATIFS, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

5. A été nommée commissaire aux comptes en son remplacement, la société CD-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124850.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

KEIF LUXEMBOURG SCANDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 943.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 119.739.

Il résulte des résolutions des actionnaires en date du 15 novembre 2006 que les associés ont décidé de nommer Monsieur Jorge Perez Lozano, né le 17 août 2006 à Mannheim (Allemagne), avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée déterminée jusqu'au 15 janvier 2007.

Désormais, le conseil de gérance se compose de Messieurs John Kennedy, Chris Spencer, Jorge Lozano Perez et de Madame Polyxeni Kotoula.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124839.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

KEIF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 943.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 118.846.

Il résulte des résolutions des actionnaires en date du 15 novembre 2006 que les associés ont décidé de nommer Monsieur Jorge Perez Lozano, né le 17 août 2006 à Mannheim (Allemagne), avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée déterminée jusqu'au 15 janvier 2007.

Désormais, le conseil de gérance se compose de Messieurs John Kennedy, Chris Spencer, Jorge Lozano Perez et de Madame Polyxeni Kotoula.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124843.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ZIMMER LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.123.700,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 101.255.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 3 novembre 2006

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la Société et décide de nommer Monsieur Cari W. A. Speeke, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 65, Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société.

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2006, réf. LSO-BW04467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124852.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114666

EUROCHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 36.834.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'administrateur provisoire en date du 16 novembre 2006 que:

1) le siège social a été transféré de L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour la société

Signature

L'administrateur provisoire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124867.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

LERCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.909.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 20 octobre 2006, enregistré à Redange-sur-Attert, le 20 octobre 2006, volume 408, folio 62, case 10, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Redange-sur-Attert, le 17 novembre 2006.

Pour extrait conforme

M. Lecuit

Notaire

(124911.3/243/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

STELLA JONES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.292.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05969, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

F. Mangen.

(127959.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

CA.P.EQ., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 50.878.

—
En date du 27 octobre 2006, le Gérant de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124924.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114667

FILM CUISINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: LUF 500.000,-.
R. C. Luxembourg B 52.237.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société domiciliataire
VERIGEST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124939.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

PRIMA MANAGEMENT AG, Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.275.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 13 septembre 2006

Le Conseil d'Administration a coopté, avec effet au 21 septembre 2006, Monsieur Julien Zimmer (résidant à L-7790 Bissen, 11, rue CH F. Mersch), Administrateur, en remplacement de Monsieur Fernand Reiners (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue), démissionnaire. Le mandat de Monsieur Zimmer viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme
M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124937.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 68.938.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale de la Société prises en date du 31 août 2006

En date du 31 août 2006, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Paul Kopsky Jr., de son mandat de gérant de la Société avec effet au 11 juillet 2006;
- de nommer les personnes suivantes:

* Monsieur Timothy Mulligan, né le 13 février 1965 à Ohio, U.S.A. avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg;

* Monsieur Christopher A. Cray, né le 10 octobre 1958 à Marion, Ohio, U.S.A., demeurant au 1, Nationwide Plaza, 43215-2220 Columbus, Ohio, U.S.A., et

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2009.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Daniel A. Currie,
- Monsieur Timothy Mulligan,
- Monsieur Christopher A. Cray.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

NGH LUXEMBOURG, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125001.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114668

TRUCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 118.682.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 septembre 2006, enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2006, volume 539, folio 14, case 5:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Jean-Luc Largillier comme administrateur et administrateur-délégué de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur révoqué:

- La société anonyme JNG & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.045, comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jean-Christophe Tozza, préqualifié.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration, tous ici présents ou représentés, nomment Monsieur Jean-Christophe Tozza, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle. Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2006.

J. Seckler
Notaire

(124968.3/231/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

**S.C.S. CONSULTING, SERVICE, COMMUNICATION & STRATEGIE CONSULTING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.639.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2006

Les actionnaires décident de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes pour la société GRANT THORNTON S.A. En remplacement, la FIDUCIAIRE CH INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes pour l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124970.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

**EXXONMOBIL LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 2, Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.737.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bertrange le 15 novembre 2006

L'Assemblée décide:

- de remplacer Monsieur Gilbert Wirtz, domicilié au 13, rue Belle-Vue, L-5211 Sandweiler, Luxembourg, comme administrateur de la société par Monsieur Jerry Maertz, domicilié au 27, rue de Marche, L-2125 Luxembourg, à partir du 16 novembre 2006. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour copie conforme
R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125010.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

3V-TRANSLATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.
R. C. Luxembourg B 121.582.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Pascale Pay, licenciée en traduction, née à Etterbeek (B), le 2 août 1969 demeurant à B-6687 Bertogne, 263, route de Bethomont 263;

2.- Monsieur Joël Beaumet, licencié en traduction, né à Lobbes (B), le 8 mai 1966, demeurant à B-6661 Mont, Wilogne 26e.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de 3V-TRANSLATIONS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges.

Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de tous travaux de traduction.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation. D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Art. 14. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Madame Pascale Pay, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Joël Beaumet, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants techniques pour une durée indéterminée:

1. Madame Pascale Pay, précitée;
2. Monsieur Joël Beaumet, précité.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Pay, J. Beaumet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 37, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 novembre 2006.

P. Bettingen.

(127403.3/202/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

AMC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05985, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

F. Mangen

Administrateur

(127954.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

114671

LUXCO MANAGEMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 86.313.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-six octobre,
Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

représentée par le président du conseil d'administration, à savoir Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme holding LUXCO MANAGEMENT S.A.H., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, a été constituée sous la dénomination de ORROK E-BUSINESS.COM S.A.H., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 875 du 8 juin 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 322 du 20 mars 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 86.313.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Que FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société LUXCO MANAGEMENT S.A.H.

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société LUXCO MANAGEMENT S.A.H. se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 155S, fol. 84, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

E. Schlessler.

(125978.3/227/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

—
FINANCIERE DU CAP NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.948.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 novembre 2006 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs Messieurs J. Audouin et Jean Quintus et COSAFIN S.A. celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124984.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

EXXONMOBIL ASIA FINANCE, Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 6.760.000.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 76.554.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bertrange le 15 novembre 2006

L'Assemblée décide:

- de remplacer Monsieur Gilbert Wirtz, domicilié au 13, rue Belle-Vue, L-5211 Sandweiler, Luxembourg, comme administrateur de la société par Monsieur Jerry Maertz, domicilié au 27, rue de Marche, L-2125 Luxembourg, à partir du 16 novembre 2006. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125019.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

STELLA JONES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 103.272.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

F. Mangen

Administrateur

(127961.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

WISDOM ENTERTAINMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.092.

—
Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 565 du 2 juin 2004, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 668 du 30 juin 2004, en date du 22 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 695 du 7 juillet 2004, en date du 9 septembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 86 du 31 janvier 2005, en date du 24 octobre 2005, acte publié au Mémorial C n° 742, en date du 12 avril 2006 et en date du 31 mai 2006, actes en voie de publication.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04328, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WISDOM ENTERTAINMENT, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(128338.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.